



COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Le lundi quatorze octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du quatre octobre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice MIALON à M. Christophe FAVERJON, M. Manuel DE SA à M. Gaston CONSTANT, M. Philippe BEAUNE à M. Pascal PEYRAT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à Mme Véronique Romeyer, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 21 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-10-05

OBJET : SOLDE SUBVENTIONS SPORTIVES 2024 ET AUTRES

VU les articles L 2121-29 et L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 18 mars 2024 approuvant le versement d'un acompte pour les associations sportives sur le montant de leurs subventions 2024 dont le montant de subvention est supérieur à 1 000 euros,

CONSIDÉRANT qu'il convient de verser pour ces seules associations le solde de leurs subventions,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions exceptionnelles formulées par les associations ci-dessous,

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention aux associations suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - Chorale si l'on chantait :
(Aide à l'emploi associatif pour son chef de chœur) | 463 € |
| - Rappel pour FUB 42 :
(Aide à la prise de licence : 5 licences Unieutaires X 15 €) | 75 € |
| - Centre social d'Unieux :
(Pour l'organisation de l'évènement « Unieux en fête 2024 ») | 1 000 € |
| - AFM TÉLÉTHON coordination Loire Sud : | 1 000 € |
| - Centre social d'Unieux (subvention 2024) :
(Suite à la subvention 2024 votée lors de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2024 d'un montant s'élevant à 131 921 euros qui passe à 133 921 euros, somme conforme à la convention entre la commune d'Unieux et la Caisse d'Allocations Familiales). | 2 000 € |

MISE EN LIGNE LE 04-11-2024

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR, 2 NE PRENANT PAS PART AU VOTE,

- DÉCIDE de verser le solde des subventions aux associations sportives dont le montant de subvention est supérieur à 1 000 euros,

	TOTAL subvention 2024	Nombre de jeunes de -18 ans	TOTAL subvention jeune 18€/jeune	Subvention Aide à l'emploi associatif	TOTAL des subventions 2024	TOTAL de l'acompte versé début 2024	Reste à verser	Subvention "Aide aux familles à la prise de licences" payée en double (décembre 2023 et janvier 2024)	Reste à verser déduction faite des sommes versées en double en janvier 2024
ALSU	2 840 €	49	882 €		3 722 €	2 130 €	1 592 €	- 210 €	1 382 €
Arc en Ciel	4 423 €	88	1 584 €	395 €	6 402 €	3 317 €	3 085 €	- 435 €	2 650 €
AS Sampicot	305 €					305 €			
Arts Martiaux	3 254 €	42	756 €	2 698 €	6 708 €	2 441 €	4 267 €	- 630 €	3 637 €
FUB42	12 432 €	204	3 672 €	2 750 €	18 854 €	9 324 €	9 530 €	- 750 €	8 780 €
Boule du Coq	305 €					305 €			
Association Sportive du collège BDR	850 €					850 €			
Les Perroquets	305 €					305 €			
Gymnastique A. France	1 000 €	1	18 €	1 768 €	2 768 €	1 000 €	1 786 €	- 45 €	1 741 €
Gymnastique Val Ronzière	750 €					750 €			
Goshindo	260 €					260 €			
OCO	8 388 €	124	2 232 €	836 €	11 456 €	6 291 €	5 165 €	- 1 785 €	3 380 €
PLCQ	2 739 €					2 054 €	685 €		685 €
SBHV	678 €					678 €			
ACCORD Tai Chi	266 €					266 €			
Tennis Club	14 602 €	211	3 798 €	4 000 €	22 400 €	10 952 €	11 448 €	- 1 050 €	10 398 €
UFOR	7 657 €	82	1 476 €		9 133 €	5 743 €	3 390 €	- 405 €	2 985 €
UTA	2 038 €	9	162 €	525 €	2 725 €	1 529 €	1 196 €	- 60 €	1 136 €

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à UNIEUX, le 14 octobre 2024.

La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC.



Le Maire,

Christophe FAVERJON.

